

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

2^{ème} Commission
N° CP-2016-7-2-6

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

**PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU TOURISME D'ALSACE -
ETUDE ORANGE FLUX VISION**

Résumé : Afin de contribuer à une meilleure connaissance des flux touristiques parcourant notre département, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace a souscrit, dans le cadre du partenariat qui lie le Département à l'Observatoire régional du tourisme d'Alsace, une option complémentaire au contrat d'analyse des flux touristiques conclu pour une période de deux ans avec Orange.

Cette solution représente pour le Département du Haut-Rhin, une dépense prévisionnelle maximale pour deux ans de 6 048 €, soit 3 024 € par an, à verser à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA), porteuse du projet.

Une autorisation d'engagement a ainsi été prévue au budget primitif de 2015 pour couvrir cette dépense totale.

La subvention au titre de 2015 a été versée et, afin de stabiliser les résultats collectés en 2015, une deuxième année de recueil de données est nécessaire. Il est dès lors proposé au Département d'attribuer une subvention de 3 024 € à AAA, correspondant à la seconde année d'expérimentation.

Il est également proposé d'approuver la convention avec AAA relative à la mise à disposition gratuite des données issues de l'étude Orange Flux Vision et d'autoriser le Président à la signer.

I. Un partenariat avec l'ORTA, afin de faire avancer la connaissance de l'économie touristique alsacienne

Créé en 1992, l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace (ORTA) a pour mission de favoriser la connaissance de l'activité touristique dans la région. Il réalise des études statistiques sur les retombées économiques du tourisme en Alsace, réunit les informations essentielles sur l'actualité et les tendances des clientèles régionales, nationales, européennes et internationales.

L'ORTA relève juridiquement et administrativement du Comité Régional du Tourisme et a intégré la nouvelle Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA).

En 2012, une convention-cadre de partenariat avec l'ORTA a été conclue entre le Secrétariat d'Etat au Tourisme (DIRECCTE Alsace), la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Grand Pays de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération et le Comité Régional du Tourisme d'Alsace.

Dans ce cadre, les différents partenaires se sont prononcés, le 16 septembre 2014, en faveur du projet d'observation des flux des visiteurs en Alsace, via les traces laissées par leurs téléphones portables. Cette étude, aujourd'hui en phase opérationnelle, a une durée de deux ans.

La Commission thématique du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable au projet et à son cofinancement par le Département du Haut-Rhin de l'aspect recueil de données à l'échelle du territoire haut-rhinois.

La Commission Permanente du 13 novembre 2015 a attribué pour ce faire une subvention de 3 024 € à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA), qui porte administrativement et financièrement l'opération, pour la première année d'expérimentation.

La demande de subvention pour le même montant vient de parvenir au Département pour 2016, deuxième année de recueil des données.

II. Une nouvelle offre de mesure des flux touristiques en Alsace

Aujourd'hui, la très grande majorité des données exploitées par l'ORTA provient de méthodes d'extrapolation à partir des données résultant des seules enquêtes de fréquentation des hébergements marchands (hôtellerie et camping, seules enquêtes menées tous les ans) et de dépenses (enquête marketing des clientèles).

Afin de fiabiliser et préciser les flux des visiteurs, la Société Orange Applications for Business (Orange) a proposé une offre commerciale intéressante qui a retenu l'attention de l'ORTA.

Orange a en effet développé un modèle générique de déplacements spatio-temporels basé sur les « traces » laissées par les visiteurs via leurs téléphones portables.

L'expérimentation, menée par Orange en 2012 et 2013 (Riviera Côte d'Azur et Marseille, capitale européenne de la culture), a été complétée avec la collaboration des spécialistes de la Fédération Nationale des Comités Régionaux du Tourisme (FNCRT) et du Réseau National des Destinations Départementales (RN2D), qui a permis d'améliorer l'outil sur le redressement des données.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a dûment autorisé Orange à catégoriser les origines françaises par régions.

Ce procédé permettra :

- d'obtenir des informations jusqu'alors inédites sur la fréquentation touristique quotidienne et la mobilité des touristes ;
- de connaître la fréquentation d'un territoire : nombre de visiteurs, distinction entre touristes, excursionnistes, résidents en transit, nombre de nuitées, origine des clientèles (résidents, régions françaises, pays étrangers), nature des clientèles par type de séjour (long ou court) ;
- de produire des données « origine - destinations ».

Aucun dispositif d'observation en Alsace n'atteint ce niveau d'information, innovante, disponible en permanence, garantie et sécurisée, sur des volumes d'échantillons très importants et couvrant l'ensemble du champ du tourisme.

Les tarifs de la solution ont fait l'objet d'une harmonisation entre la FNCRT et Orange via une convention cadre.

La commande, passée par AAA pour deux ans continus (un bon de commande par an), représente un total de 31 248 € TTC annuel décliné comme suit :

- Une solution de base, prise en charge financièrement par AAA, d'un coût annuel de 25 200 € TTC par an (pour un engagement de deux ans), permet une analyse pour la Région Alsace et 5 zones infrarégionales non chevauchées (puzzle) ;
- Une option complémentaire, permettant un calcul de résultat pour chaque département (et l'acquisition de données exclusives pour leur territoire), pour un montant annuel de 6 048 € TTC (engagement maximal de deux ans) consistant en l'ajout de 5 zones complémentaires, s'avère nécessaire. Le surcoût financier de l'option, indispensable à la couverture des deux départements, sera pris en charge par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Ainsi sont couvertes (solution de base et option complémentaire) : l'Alsace, 5 zones infrarégionales correspondant au périmètre du Département du Haut-Rhin et 5 zones infrarégionales correspondant au périmètre du Département du Bas-Rhin.

III. L'acquisition de données départementales inédites

Le recueil des données « traces GSM » est un facteur intéressant pour l'aménagement du territoire départemental tant d'un point de vue de l'analyse des flux des habitants que de celui des touristes.

La solution complète acquise par AAA permet ainsi au Département de disposer de données de fréquentation touristique à l'échelle du territoire haut-rhinois.

Une définition des 5 zones infrarégionales couvrant notre département a été proposée par l'ORTA et validée par Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique.

Ces zones apparaissent cohérentes, notamment sur le plan des stratégies de développement touristique en cours ou en réflexion :

- Grand Pays de COLMAR et Communauté de Communes du Val d'Argent ;
- Pays Rhin - Vignoble - Grand Ballon ;
- Pays de la Région Mulhousienne ;
- Pays des Vallées de la Thur et de la Doller ;
- Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis et des Trois-Frontières.

Cette solution représente pour le Département une dépense prévisionnelle maximale pour deux ans de 6 048 €, soit 3 024 € par an, à verser à AAA, porteuse du projet.

Une autorisation d'engagement a été prévue au budget primitif de 2015. La subvention pour l'année 2015 a été attribuée le 13 novembre et versée à la suite. Des crédits de paiement pour couvrir le second engagement annuel ont été inscrits au budget primitif 2016.

Les premières données pour 2015 ont été dûment recueillies, leur exploitation par AAA est en cours.

Afin de stabiliser ces résultats, une deuxième année de recueil de données est nécessaire, c'est pourquoi il convient que le Département attribue une subvention de 3 024 €, correspondant à la seconde année commandée par AAA.

En outre, afin de permettre l'utilisation par le Département des données ainsi recueillies, une convention, jointe au rapport, sera conclue avec AAA.

La subvention sera versée en une fois, à l'issue de la signature de la convention d'utilisation des données issues de l'étude.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 024 € à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace destinée à couvrir les frais, au titre de 2016, de l'option souscrite pour l'étude Flux Vision Orange,
- de préciser que cette subvention sera versée en une fois à l'issue de la signature de la convention d'utilisation des données issues de l'étude,
- d'approuver la convention d'utilisation des données précitées, jointe au rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F841 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN